مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة
FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
www.fm6e.org

Faisons sourire nos plages !

PLAGES PROPRES | RAPPORT 2018

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION **3**

II. RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS 2017 **4**

A. CONSTATS COMMUNS A TOUTES LES PLAGES 4

B. CONSTATS SPECIFIQUES AUX PLAGES NON LABELLISEES 4

C. RETRAIT DU PAVILLON BLEU A LA PLAGE DE OUALIDIA 5

III. PROBLEMES STRUCTURELS **5**

A. LES PROBLEMES STRUCTURELS TRANSVERSAUX 5

B. LES PROBLEMES STRUCTURELS RELATIFS AU PROGRAMME PLAGES PROPRES 5

C. LES FAIBLESSES SPECIFIQUES AU PAVILLON BLEU 5

IV. ACTIONS ENGAGEES EN 2018 **6**

A. ACTIONS COMMUNES AU PROGRAMME PLAGES PROPRES ET PAVILLON BLEU 6

B. ACTIONS SPECIFIQUES AU PAVILLON BLEU 8

V. PLAGES PROPRES 2018 EN CHIFFRES

A. LE CAP DES 100 PLAGES EST PASSE ! 9

B. PAVILLON BLEU 10

VI. ACTIONS ENGAGEES SUR LES PLAGES EN 2018 **11**

A. QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE 11

B. SECURITE 12

C. COUVERTURE SANITAIRE 14

D. AMENAGEMENT ET GESTION 15

E. SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT 16

F. COORDINATION ET SUIVI 16

G. SYSTEME DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES PLAGES 16

VII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS **16**

A. CONSTATS 16

B. RECOMMANDATIONS 18

PLAGES PROPRES : EN ROUTE POUR LA GENERALISATION A TOUT LE LITTORAL

I. INTRODUCTION

Lancé en 1999 par **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa,** Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, l'initiative « Plages Propres » qui était au départ limité à des actions de nettoyage et de propreté des plages, est aujourd'hui un programme environnemental complet, allant de la propreté à l'aménagement, en passant par la sécurité, l'animation et la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

En 19 années de travail, la Fondation a rapidement fédéré autour de son programme les communes du littoral, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la société civile et des partenaires économiques de premier plan.

Grâce à l'engagement constant et croissant de tous ces partenaires, la Fondation veut inscrire le programme Plages Propres dans une vision globale de gestion durable du littoral national.

L'objectif est donc de généraliser progressivement la démarche Plages Propres, généralisation qui passe par l'engagement des acteurs locaux, communes et administrations. La nécessité de renforcer leurs compétences pour mieux gérer des plages est rapidement apparue. C'est dans ce sens que la Fondation s'est engagée avec la DGCL pour produire des outils de planification, d'exécution et de gestion répondant à aux besoins et aux contraintes des communes.

Pour mettre en place ces outils, une réflexion sur « la gestion durable des plages et du littoral dans le cadre du programme « Plages Propres » » a été menée en 2014 par la Fondation, en partenariat avec la DGCL. En 2016, la Fondation s'est mobilisée pour doter les communes littorales d'un **« Manuel d'aménagement de gestion durable des plages »**, complétant ainsi les Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages développés par le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, et exigés pour chaque plage à partir de 2015.

Cet engagement dans le développement durable du pays nécessite la poursuite des d'efforts menés chaque année par tous les partenaires en termes de propreté, de qualité des eaux de baignade, des équipements sanitaires, de sécurité, d'entretien et de durabilité des installations financées par les partenaires et les communes et d'amélioration de la protection et de la gestion des espaces.

Mais, un effort particulier en matière de sensibilisation et d'éducation environnementale est à engager pour pérenniser les actions menées sur le terrain. Fidèle à sa mission de sensibilisation et d'éducation au développement durable, la Fondation qui a accompagné, depuis le lancement du programme « Plages Propres », ses partenaires en mettant à leur disposition des outils et des supports multi-cibles d'éducation et de sensibilisation (Figure 1), a décidé en 2018 de renforcer davantage son action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement au niveau des plages.

Ce renforcement a été fait sur trois volets :

- Un programme de communication axé grand public,
- Des activités de sensibilisation et d'éducation au développement pour les jeunes sur les plages avec les partenaires économiques,
- L'utilisation des outils de sensibilisation et d'EDD interactifs développés par la Fondation.

Renforcement des capacités des acteurs locaux et accentuation des efforts de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sont les deux piliers actuels du programmes Plages Propres.

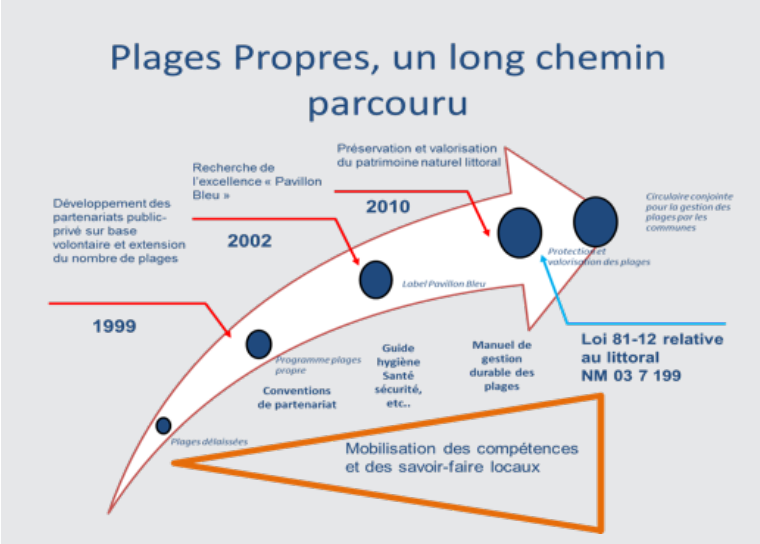

Figure 1 : Mobilisation des compétence et des savoir faire

II. RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS 2017

Malgré les efforts fournis par les acteurs du Programme « Plages Propres », l'évaluation de la campagne estivale 2017 réalisée par le Comité National Plages Propres a mis en exergue certaines défaillances, dont la presse s'est également fait l'écho. Ce sont principalement :

- Une mauvaise gestion des déchets, qui constitue généralement le principal critère d'appréciation.
- Une gestion défaillante des activités sur les plages (vendeurs ambulants, locations de parasols, etc.)
- La pollution résultant de l'entretien et de la réparation des bateaux de plaisance
- Les pollutions passagères des eaux de baignade.

A. CONSTATS COMMUNS A TOUTES LES PLAGES

Certains problèmes se retrouvent sur de nombreuses plages :

- La multiplication des activités informelles : vendeurs ambulants et activités de loisirs. Elles concernent 90% des plages.
- Une offre pléthorique de location d'équipements (parasols, chaises, tables…) en raison de l'octroi en grand nombre d'autorisations d'occupation temporaire : 75% des plages concernées.
- Le non-respect de la réglementation en vigueur, notamment en matière de gestion et de protection des plages et de zoning
  - Pratique du jet-ski dans les zones de baignage (23% des plages)
  - Présence d'animaux sur le sable (62% des plages)
- Une gestion défaillante des parkings (tarifs non affichés, prix pratiqués excessifs…)

B. CONSTATS SPECIFIQUES AUX PLAGES NON LABELLISEES

Sur les plages du programme Plages propres sans label pavillon bleu, soit 81 plages, les problèmes récurrents qui suivent ont été constatés :

1. Entretien des plages

- Un service de propreté et de nettoyage inadapté à la fréquentation des plages
- Un entretien et un nettoyage des blocs sanitaires insuffisants sur 33% des plages
- L'absence de prise en compte de l'usage nocturne des plages et de ses impacts
- Un retard dans l'adjudication des marchés relatifs au nettoyage de certaines plages

2. Surveillance des plages

- Des équipements de sauvetage en nombre insuffisant (en totalité, sur tout le territoire, 17 jet-skis, 69 zodiacs et 6 quads)
- Un nombre limité de maîtres-nageurs, dont certains s'adonnent à la location de parasols au motif invoqué d'une rémunération insuffisante.

3. Qualité des eaux de baignade

- Une actualisation quasi-inexistante de la qualité des eaux de baignade, pourtant contrôlée à une fréquence bimensuelle) : + 70% des plages n'actualisent pas leur affichage.

C. RETRAIT DU PAVILLON BLEU A LA PLAGE DE OUALIDIA

Des travaux d'aménagement de la corniche et de construction des blocs sanitaires ont été lancés durant le mois de juillet 2017, avec les nuisances suivantes :

- Présence de gravats sur le sable
- Altération des dunes de sable

III. PROBLEMES STRUCTURELS

Le constat établi en 2017 par le Comité national « Plages Propres » révèle l'existence de problèmes structurels, susceptibles de compromettre la pérennité des résultats obtenus, et au-delà, la généralisation du programme Plages Propres et l'élargissement du nombre de plages labellisées Pavillon Bleu.

A. LES PROBLEMES STRUCTURELS TRANSVERSAUX

L'implication des Communes reste insuffisante et souvent bien en deçà de leurs prérogatives.

- Les communes restent fortement dépendantes des partenaires économiques et des autorités locales pour l'organisation, le suivi et le bon déroulement de la période estivale ou la candidature et la gestion de la labellisation des plages.
- Leurs décisions vont parfois à l'encontre des critères du Pavillon bleu ou sont à l'origine de sources de nuisances importantes (ex : concessions de location d'équipements sur les plages).
- Aucune coordination n'est mise en place entre les services existants au niveau du territoire communal et les actions spécifiques mises en place par les partenaires (ex : collecte des déchets)

La multiplicité des intervenants et une coordination défaillante induisent un chevauchement de compétences (ex : octroi unilatéral des occupations temporaires ou des concessions par le département de l'Equipement, les Communes et les Wilayas)

L'organisation actuelle du suivi des plages, d'ailleurs peu différenciée entre celles labellisées et les autres, montre ses limites. Elle ne permet pas de détecter à temps des dysfonctionnements, voire même pour les plages labellisées, des écarts par rapport aux critères impératifs du label Pavillon Bleu.

B. LES PROBLEMES STRUCTURELS RELATIFS AU PROGRAMME PLAGES PROPRES

Le Programme Plages Propres a perdu son identité en raison de la grande disparité des services offerts aux estivants par les plages qui y participent.

- A l'exception de la plage d'Agadir, les plages qui ne bénéficient pas de l'appui d'un partenaire économique nécessitent le renforcement des services d'entretien et de nettoyage (ex : Mohammédia centre, Manesman, Rabat, Salé, Tan Tan Plage…)
- Les partenaires économiques accordent souvent une faible attention à des plages qu'ils considèrent « secondaires », mais qui participent pourtant au programme (ex: plages de la forêt diplomatique, Sidi Kassem, Lalla Fatna…).

C. LES FAIBLESSES SPECIFIQUES AU PAVILLON BLEU

Le label Pavillon Bleu reste perçu comme une fin en soi, une consécration, et non comme un standard évolutif en matière d'équipement et de gestion à respecter.

La labellisation de « tronçons » de plages, non indentifiables par rapport au reste de la plage, naturellement ou

du fait de l'aménagement, demeure une source d'incompréhension et de mécontentement des estivants.

Les partenaires économiques ont un rôle de « leader par substitution », partiel et contraint, couplé à un enjeu de notoriété et d'image. En effet, compte tenu des prérogatives et des obligations des acteurs publics, l'implication du partenaire économique dans la gestion de la plage ne peut être que partiel, en raison des limites réglementaires et juridiques de son action. Mais, toute défaillance (retrait, suspension du label) a un impact important sur son image.

IV. ACTIONS ENGAGEES EN 2018

Différentes actions ont été engagées en 2018 dans le cadre du programme Plages Propres pour remédier aux constats et problèmes observés en 2017.

A. ACTIONS COMMUNES AU PROGRAMME PLAGES PROPRES ET PAVILLON BLEU

1. LA FORMATION, CONDITION PREMIERE DE LA GENERALISATION

La Fondation a mené en 2012 avec la Direction générale des Collectivités locales une étude dont les conclusions étaient simples : **pour élever les plages au niveau des exigences du programme, voire du label Pavillon Bleu, il est nécessaire de doter les acteurs locaux des capacités managériales et financières suffisantes.**

La Fondation a donc mis sur pied un double chantier. D'abord, la confection d'outils de gestion prêts à l'emploi à destination des Communes et des Administrations impliquées, et la formation de tous ces acteurs.

A. UN MANUEL DE GESTION DURABLE DES PLAGES POUR NORMALISER LA GESTION DES PLAGES

Deux ans de travail ont été nécessaires pour confectionner un Manuel de gestion durable des plages particulièrement complet (article sur le manuel). Il a été présenté aux élus, agents des Communes, des Wilayas et Préfectures au cours de l'année 2017. Pour la nouvelle saison qui s'ouvre, les acteurs ont entre leurs mains un guide pour les aider au quotidien, dans la préparation et l'exploitation de la saison estivale. Des sessions de formations ont été dispensées en 2017 pour les y préparer.

En 2018, en s'appuyant sur les remarques et les observations émises par les responsables techniques chargés de la gestion des plages auprès des communes, des wilayas et préfectures lors des ateliers de formation, la Fondation a achevé la conception d'un manuel de gestion des plages et a engagé sa mise en page (Figure. 2) . Avec plus de 700 pages, il aborde tous les problèmes que peuvent rencontrer les communes, depuis la planification, les tableaux de bord, l'assainissement, le nettoyage, la signalétique, jusqu'à la méthode pour compter les estivants ! Il aura fallu deux ans de travail à un cabinet de consulting spécialisé pour achever la rédaction de cet outil dont un aperçu a été donné aux communes et à l'administration territoriale en 2017.

L'objectif du guide est d'apporter une méthode claire, une marche à suivre complète pour ne pas laisser les intervenants démunis. Le guide fixe un cadre de référence, des normes, des critères minimums, qui permet aux plages de satisfaire aux exigences d'une gestion balnéaire moderne.

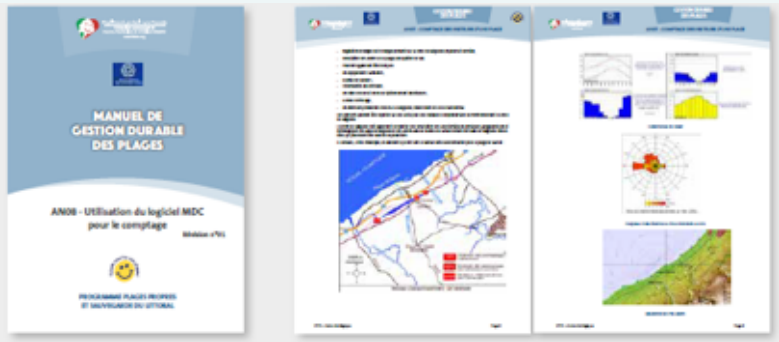

Figure. 2 : Manuel de gestion de projet

B. FORMATION DES COMMUNES EN MATIERE DE MONTAGE DE PROJETS : « LES RENDEZ-VOUS DU LITTORAL DURABLE »

Les « **Trophées Lalla Hasnaa Plages Propres** » ont permis depuis 2006 de distinguer de nombreuses communes et leurs partenaires dont les efforts pour la protection de l'environnement sur les plages marocaines se sont concrétisés dans des projets remarquables.

Conjointement à l'évolution du programme Plages Propres vers un programme de gestion durable du littoral, la Fondation a décidé en 2012 de faire évoluer les « **Trophées Lalla Hasnaa Plages Propres** » vers un concept au périmètre plus large : le littoral dans sa globalité. Ils prennent également davantage en compte l'éducation et la participation des jeunes. Deux ans après, les « **Trohées Lalla Hasnaa du Littoral Durable** » (TLD) ont vu le jour.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales, et particulièrement les communes, ont une place centrale. Elles constituent la cible principale des diverses actions réalisées à ce jour, notamment en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, représenté par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Or, après plus de 15 ans d'action, il a été constaté que le développement d'initiatives à fort impact positif sur le littoral par les communes se heurte à certains facteurs.

Les candidatures aux TLD des communes ne représentaient en 2016 qu'à peine 1,2% du nombre total. Trois communes seulement avaient déposé un dossier de candidature, et projets présentés ne concernaient que des initiatives centrées sur la plage (aménagement des plages, sensibilisation...)

Parmi les contraintes auxquelles se trouvent confrontées les communes aujourd'hui, on peut souligner la faible expertise en montage de projets (planification, contrôle et suivi, mobilisation des partenaires, communication et valorisation des réalisations...). C'est pourquoi la Fondation a organisé un cycle de renforcement de capacités et de coaching des communes concernées par le littoral entre juin et Septembre 2018.

Le concept consiste à aider les communes à mieux aborder les problématiques du littoral auxquelles elles sont confrontées à travers des **projets innovants**, dont le montage et la gestion seraient professionnels. Cet accompagnement a concerné 65 techniciens chargés de la gestion des plages issus de 21 Provinces ou Préfectures, ainsi que 157 membres d'associations locales des provinces de Tanger, Tétouan, Nador, Rabat, Agadir et Dakhla. Cet accompagnement a été mis en place selon une approche évolutive alliant sensibilisation, communication, renforcement des capacités et accompagnement et coaching.

Baptisé « les rendez-vous du littoral durable », le concept a été décliné de la façon suivante :

1. L'organisation d'ateliers de communication et de renforcement de capacités (Trois ateliers) ;
2. La mise en ligne d'un questionnaire de recueil des attentes et d'aide au montage de projets ;
3. Le coaching par des experts et consultants des communes porteuses de projets ou initiatives lors d'ateliers en présence;
4. La mobilisation d'un financement en faveur des projets qui se distinguent par leur caractère innovant et leur impact sur le littoral, choisis de manière rigoureuse et transparente ;
5. Le réseautage avec des partenaires potentiels par la proposition de projets aux partenaires de la Fondation ou l'organisation d'un atelier dans ce sens.

2. AMENAGEMENT ET GESTION DES PLAGES

A. ACTUALISATION ET REACTIVATION LA CIRCULAIRE CONJOINTE DES MINISTERES DE L'INTERIEUR ET DE L'EQUIPEMENT N°84 DU 8 JUIN 1998 RELATIVE A LA GESTION ET LA PROTECTION DES PLAGES DE BAIGNADE

La Direction Générale des Collectivités Locales a été sollicitée par la Fondation pour réviser en collaboration avec le Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique, le circulaire n° 84 du 8 juin 1998, signée par les Ministre d'Etat à l'Intérieur et le Ministre de l'Equipement, dont l'objectif principal était de faire des Communes l'acteur principal de gestion des plages.

Les documents suivants ont été élaborés :

- **Un projet de circulaire** pour remplacer ladite circulaire, qui prévoit notamment une responsabilisation accrue des Walis et Gouverneurs des Préfectures et Provinces en matière d'octroi des autorisations temporaires et de contrôle ;
- **Un projet de convention** entre le ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et

les communes, ayant pour objet de mettre à disposition des communes les plages ouvertes à la baignade dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public maritime ;

- **Un projet de cahier des charges** pour la gestion des plages qui définit les dispositions techniques relatives à l'aménagement, l'équipement et la gestion de la plage, quel que soit son mode de gestion (gestion directe par les communes ou sous-traitance à un opérateur spécialisé) ;
- **Un projet de convention de sous-traitance** de la gestion des plages en cas de recours à un opérateur spécialisé ;

B. AUGMENTATION DES DOTATIONS FINANCIERES PUBLIQUES ALLOUEES A LA MISE A NIVEAU ET A LA GESTION DES PLAGES

Les dotations financières mobilisées par la DGCL sur le budget de la TVA et allouées aux plages ont été substantiellement revues à la hausse cette année :

- Equipement et aménagement : de 16 à 32 millions de dirhams, soit +100% ;
- Surveillance des plages (salaires des nageurs sauveteurs, acquisition des équipements de sauvetage..) : de 16 à 40,5 millions de dirhams, + 253 % ;

C. REVISION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « PLAGES PROPRES »

Tenant compte du constat émis, la convention de partenariats « Plages Propres » a été révisée par la Fondation et la Direction Générale des Collectivités locales en vue de :

- Clarifier et renforcer le rôle de la Commune dans la gestion et le suivi de la plage conformément à ses prérogatives ;
- Préciser davantage le rôle du partenaire économique ;
- Renforcer le suivi par l'autorité locale de l'exécution des actions prévues dans le cadre de l'opération Plages propres;
- Impliquer davantage le comité local dans le suivi et le contrôle des plages labélisées « Pavillon Bleu » ;
- Constituer une cellule, émanant du comité local, chargée de veiller au respect des prescriptions, des exigences du cahier des charges de l'opération Plages Propres, et de l'exécution sur le terrain des actions programmées ;
- Mettre en place un reporting mensuel sur l'état des plages à communiquer à la Fondation ;
- Préciser les obligations de la DGCL, qui est tenue, sur la base des résultats de l'évaluation, d'inviter le comité local à entreprendre les démarches nécessaires pour corriger et remédier aux éventuelles insuffisances constatées.

3. UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LES PLAGES

Le considérable succès populaire des plages l'été amène un public considérable. La Fondation veut renforcer la sensibilisation qui y est menée par une campagne d'affichage. Deux visuels (Figure.3) ont été conçus pour les plages et déployées à l'initiative des partenaires économiques lors de l'été 2018.

Figure. 3 : Affiches Plages

Cette campagne a été appuyée par un spot TV (Figure. 4) diffusé sur les chaînes nationales au même titre que des messages de sensibilisation qui ont passés à la radio. Pour toucher l'ensemble du public, l'arabe dialectal a été utilisé.

Figure. 4 : Spot TV de sensibilisation à la préservation de la propreté de la plage

4. SUIVI ET REPORTING DES ACTIONS MENEES PAR LES DEPERTEMNTS INSTITUTIONNELS SUR LES PLAGES

Pour un meilleur suivi et une meilleure coordination des plans d'actions engagées par les départements institutionnels, un nouveau système de suivi et de reporting a été instauré, selon le calendrier suivant :

- A la fin du 1er trimestre : finalisation des plans actions par département pour la prochaine campagne estivale
- Consolidation régulière par chaque département au cours de la campagne en fonction des informations de terrain
- Reporting mensuel tous les 30 du mois de mai à août ;
- Bilan final le 30 septembre.

B. ACTIONS SPECIFIQUES AU PAVILLON BLEU

Pour améliorer le suivi et contrôle des plages labellisées, la Fondation a mis en place une application permettant de disposer d'une situation par plage en temps réel pour les points suivants :

- constats de non-conformité
- demandes d'amélioration

actions correctives à mettre en œuvre.

Cette application opérationnelle (Figure. 5) sur téléphone mobile est téléchargeable à partir du portail « Plages Propres ».

Le gestionnaire de la plage envoie une photo et un bref descriptif du problème (non-conformité par rapport au label PB dans le cas des plages labélisées) sur l'application, et la Fondation ou le système de gestion de l'information s'occupe de remonter la réclamation au service concerné (courrier).

Une fois réglé, le partenaire envoie une photo du problème résolu à la Fondation.

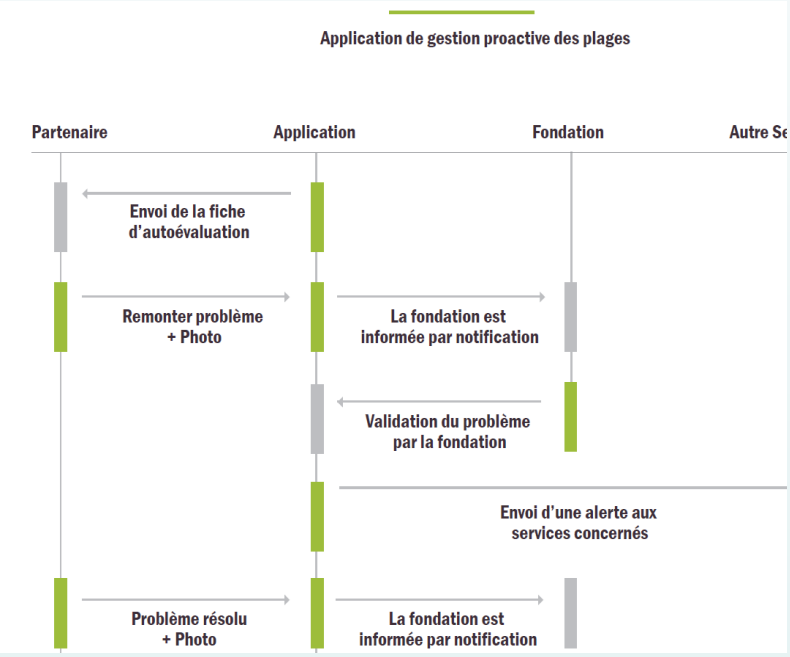

Figure. 5 : Application de gestion proactive des plages « Pavillon Bleu »

V. PLAGES PROPRES 2018 EN CHIFFRES

A- LE CAP DES 100 PLAGES EST PASSE !

La progression est régulière et permanente (Figure 6). Après 19 ans de déploiement, le programme Plages Propres passe le cap des 100 plages (Tableau 1). 27 entreprises publiques et privées soutiennent ainsi 61 communes. Le nombre des plages du programme s'est accru rapidement, passant de 12 plages en 1999 à 102 plages en 2018, du Nord au Sud de Saïdia à Dakhla, avec un nombre de visiteurs qui a dépassé 100 millions.

La première décennie, plus hésitante, a permis une mise en place du concept. La progression est désormais plus rapide et constante. Elle préfigure un élargissement du programme à d'autres plages du Maroc, dans une vision plus globale de protection des 3300 km de littoral. Deux nouveaux sites ont intégré le programme en 2017 dans le cadre de son développement Essanaoubar (Province de Benslimane) et Tamhroucht (Province de Sidi Ifni), et deux autres plages, la plage de Nakhla et la plage de Merkala, parrainées respectivement par la Fondation Lydec et Amendis Tanger.

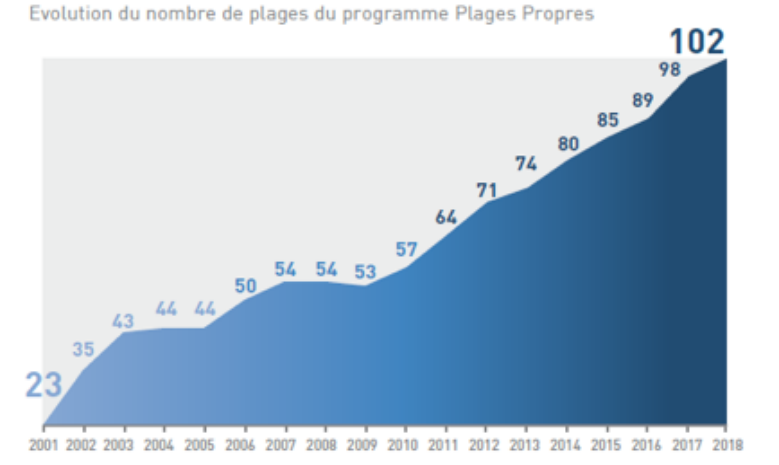

Figure 6 : Evolution du nombre des plages du programme « Plages Propres »

Nombre de plages	**102/162**
Communes concernées	61
Partenaires économiques	27
Plages ayant bénéficié d'un soutien des partenaires économiques	72
Plages ayant bénéficiées du soutien de la DGCL	30
Plages labellisées	21
Nombre estimatif de visiteurs durant les trois mois d'été (juin, juillet et août(données de 2014)	100 millions

Tableau 1 : Programme « Plages Propres » en chiffres

B. PAVILLON BLEU

Le Pavillon flottait sur 21 plages du Royaume l'été 2018. (Figure. 7).

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, présidée par **Son Altesse Royale La Princesse Lalla Hasna,** a décerné le label international Pavillon Bleu à 21 plages pour l'été 2018 (Figure. 7) sur 40 plages qui se sont portées candidates au Label. Les estivants apprécient de plus en plus ce label.

- Le port de plaisance de Saïda arbore également le Pavillon Bleu. C'est la deuxième fois que ce port décroche le label, après les efforts importants qui ont été consentis pour son aménagement.

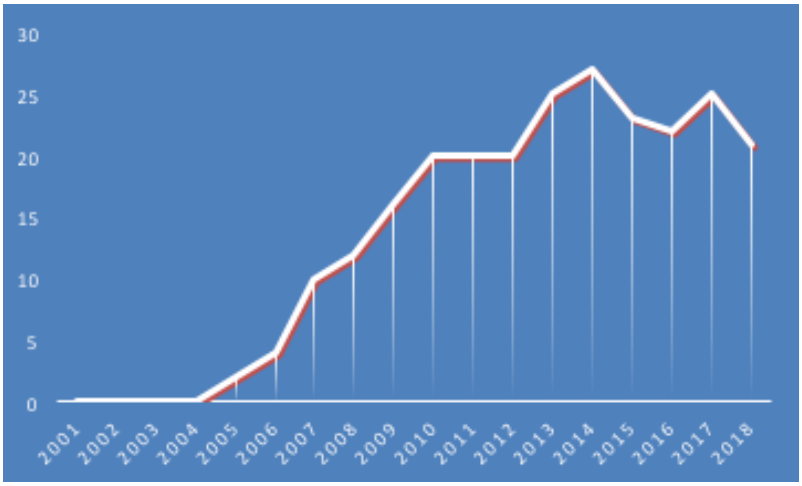

Figure 7 : Evolution du nombre des plages « Pavillon Bleu »

VI. ACTIONS ENGAGEES SUR LES PLAGES EN 2018

Grâce à l'accompagnement des départements ministériels qui se renforce et s'institutionnalise progressivement, la Fondation et ses partenaires ont pu engager en 2018 des actions en matière de surveillance de la Qualité des Eaux de Baignade, Sécurité, Couverture Sanitaire, Aménagement et Gestion et la sensibilisation et éducation à l'environnement.

A. QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

1. *SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE (QEB)*

- Surveillance de la qualité des eaux de baignade de 165 plages, soit 3 plages de plus par rapport à 2017 ;
- 423 stations (soit 97,92%) ont été déclarées de qualité microbiologique conforme aux exigences de la norme précitée : NM.03.7.200 ;
- Les eaux de baignade de neuf stations ne sont pas conformes, soit 2,08 % des stations surveillées. Ce sont les plages de Ksar Sghir, Jbila III, Asilah port (Préfecture Tanger-Asilah), Chadia, Saada (Préfecture de Casablanca), Oued Merzeg (Province de Nouacer).

2. *SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE SABLE :*

Réalisation de campagne d'analyse mycologique du sable sur 45 plages (Tableau. 2). Cette action sera généralisée progressivement à l'ensemble des plages.

PROVINCE OU WILAYA	PLAGE
Province de Berkane	Saïdia, Saidia Med
Province de Nador	Kariat Arekmane, Ras El Ma
Province de Driouch	Sidi Amer O Moussa, Sidi driss, Souani Driouch
Province d'Al Hoeima	Isli, Cala Bonita, Boussakour
Province de Chefchaouen	Stehat, Kaa Asress
Wilaya de Tetouan	Oued Laou
Préfecture de M'diq	M'Diq, Martil, Rifienne, Cabo Negro
Fahs anjra	Dalya, Oued Aliane
Tanger -Assilah	Tanger municipale
Kénitra	My Bousselham, Mehdia
Rabat	Rabat
Salé	Salé

Benslimane	Sablette
Mohammedia	Mohammedia centre, Ouled Hmimoune
Grand Casablanca	Ain Diab
Nouaceur	Oued merzeg
Berrechid	Sidi Rahal
Province d'El Jadida	Haouzia, El Jadida, Sidi Bouzid, Sidi abed
Province de Sidi Bennour	Oualidia
Province de Safi	Safi, Souiria lakdima
Province d'Essaouira	Essaouira
Wilaya d'Agadir	Agadir, Taghazout
Province Sidi Ifni	Sidi Ifni, Imin tourga
Province de Laayoune	Foum El Oued
Province de Boujdour	Boujdour
Province d'Oued Eddahab	Camping Moussafir
Total	**45**

Tableau 2 : liste des plages concernées par la surveillance de la qualité du sable

3. ELABORATION DES PROFILS DES EAUX DE BAIGNADE :

15 profils des eaux de baignade sont programmés en 2018 dont 8 destinés aux nouveaux profils et 7 prévus pour une actualisation. Ces plages sont :

- **Nouveaux profils :** Miami Nador, Calabonita, Cabo Negro 1 et 2, Sidi Kaouki, Mirleft, Lagzira, Aghroud I et II, El Ouatia (Tan Tan Plage).
- **Profils à actualiser :** Martil, M'diq, Ksar Sghir, Asilah Principale, Skhirat, Bouznika, Lalla Meryem.

4. INFORMATION AU PUBLIC SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

- Pour assurer un affichage des résultats de la qualité des eaux de baignade (QEB) tous les 15 jours sur toutes les plages, le Secrétariat d'État chargé du Développement Durable (SECDD) a dédié un site internet à la qualité des eaux de baignade (https://labo.environnement.gov.ma), à partir duquel les gestionnaires des plages peuvent télécharger les bulletins des résultats d'analyses.
- Pour renforcer davantage cette procédure, le SECDD a confié aux directions régionales le suivi de l'affichage local.

B. SECURITE

SECURITE DES BAIGNEURS

Pour renforcer la sécurité des baigneurs et organiser les activités nautiques sur les plages, la Fondation et ses partenaires ont engagé en 2018 de nombreuses actions dont notamment :

A. RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES BAIGNEURS:

En 2018, 3315 nageurs sauveteurs saisonniers ont été recrutés par la Direction Générale de la Protection civile.

Désignation	Nombre
Maitres-Nageurs Professionnels (MNP) de la Protection Civile mobilisés sur les plages	193
Nageurs Sauveteurs Saisonniers déployés entre le mois de juin et septembre sur les plages	3315
Bouées de Sauvetage	1739
Gilets de Sauvetage	300
Palmes	1404

Planches	161
Mégaphones	19
Miradors	316
Jumelles	78
Parasols	115
Jet-ski	42
Zodiac	64
Quad	6

Tableau 3 : Moyens humains et matériels de sauvetage mis en place par la Protection Civile au niveau des plages

a) Professionnalisation du métier des nageurs sauveteurs saisonniers

L'ANAPEC a assuré lors de la saison estivale 2018, dans le cadre de son partenariat avec la Fondation, la formation des 3258 nageurs-sauveteurs saisonniers et 137 encadrants professionnels de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC). Cette formation a concerné notamment les compétences suivantes:

- Dynamique du groupe ;
- Respect de la hiérarchie ;
- Actes professionnels et règles d'or de la mission des nageurs sauveteurs saisonniers ;
- Gestion du stress.

Deux vidéos pédagogiques sont en cours d'élaboration entre l'ANAPEC et la DGPC et qui seront déployé en 2019.

b) Acquisition de matériel de sauvetage :

46 nouveaux jet-ski ont été achetés et déployés sur les plages.

B. RENFORCEMENT DE LA SECURITE NAUTIQUE:

Balisage des plages :

Balisage de 94 plages en 2018, soit 18 plages de plus par rapport à 2017 (Tableau. 4). La Direction des Ports et du Domaine Publique Maritime a accompagné la mise en place du dispositif de balisage, par la mise en place de panneau de sensibilisation.

N° Région	Région	DPETLE	Plages à baliser	Nb de plage
1	Tanger Tétouan AlHoceima	Tanger	Tanger municipalité - Malabata - Achekar - Amiraux - sidi kankouch- Ksar majaz- oued aliane - dalia- Oued Elmarsa	9
			Asilah	1
		Tétouan	Riffyien - cabo Negro 1 - cabo Negro 2 - Mdiq – S. marina smir - Restinga sud - Trepietras- Benyounech- sidi abdeslam	9
			Martil - sania torress- oued laou	3
		Larache	Ras rmel - Miami 1 et 2	3
		AL Hoceima	cala bonita - Quemado - Sfiha -Souani - Tala youssef, Badis, Torres , Cala Iris , Isli, matdero, sabadia, izdi olmoud	12
		Chefchaouen	Stehat - targha - kaa sras - amtar- che-maala	5

2	Oriental	Berkane	Saadia - Saadia plateforme - marina	3
		Nador	souani	1
			Miami-Kariat arekmane - Ras el ma- Bni Chiker	4
4	Rabat Salé Kénitra	Rabat	Rabat	1
			Salé - des nations	2
			skhirate - sidi abed - Temarra	3
		Kénitra	Mehdia- Moulay bousselham- Sidi TAIBI	3
6	Settat Casablanca	Casablanca	Tamaress 1 (Dar Bouazza)	1
		Mohammadia	Mohammedia - sablette	2
		Benslimane	Bouznika - David sanaoubar- Cherrat bouznika-Dahoumy	4
		El Jadida	Eljadida - haouzia - moulay abdellah - sidi abed	4
			Oualidia	1
		Settat	sidi rahal	1
7	Marrakech Safi	Essaouira	Essaouira - Sidi kaoki	2
		Safi	Safi - Souiria lkdima	2
9	Souss Massa	Agadir Ida-Out-anane	Agadir - Taghazout -- Aghrod1 - Aghrod 2- Abouda km 25- Imi Ouaddar - Aourir -Imourane -Anza-	9
		Chtouka inze-gane	Tifnit - Sidi ouassay-Sidi Rbat ,sidi Toual	4
		Tiznit	Aglou	1
10	Guelmim- Oued Noun	Sidi Ifni	Sidi ifni, Lagzira, Tamahrouchte	3
11	laayoune sakia elhamra	Laâyoune	Foum el oued	1
12	Dakhla oued eddahab	Dakhla	Foum labouir	0
Total des plages				**94**

Tableau 4 : liste des plages équipées en matériel de balisage

C. COUVERTURE SANITAIRE :

La couverture sanitaire des « Plages Propres » et « Pavillon Bleu » est devenue une action pérenne du ministère de la Santé sous l'égide de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement.

Pour mieux gérer le déroulement de la couverture sanitaire des plages en 2018, une circulaire a été envoyée, avant la période estivale, aux délégations du Ministère de la Santé concernées leur demandant de :

a) Élaborer, avant le mois de juin, le plan d'action annuel de la couverture sanitaire pour chaque plage en concertation avec la Protection Civile, le Croissant Rouge Marocain et les Bureaux Communaux d'Hygiène ;

b) Déployer les moyens nécessaires, notamment, les ressources humaines pour la mise en œuvre de ce plan d'action ;

c) Assurer la gestion des antennes médicales des plages

d) Assurer l'inspection et le contrôle réguliers des établissements de restauration collective et des points de vente des produits alimentaires, en collaboration avec les Bureaux Communaux d'Hygiène ;

e) Assurer le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la boisson sur les points d'eau installés sur les plages ;

f) Participer aux séances de sensibilisation de la population sur les thèmes d'éducation sanitaire (respect de l'hygiène des plages, de l'environnement, etc.) ;

g) Élaborer à la fin de chaque saison estivale un rapport de la couverture sanitaire pour chaque plage. Ce rapport a pour canevas le « sous système d'information en premiers soins » qui a été attaché à la circulaire.

Réalisations 2018 (Bilan provisoire) :

Le pourcentage d'envois des rapports des délégations du Ministère de la Santé à fin septembre 2018 est de 58 %. Le Bilan provisoire de ces rapports est récapitulé dans le tableau. 5 suivant :

Nombre de centres de premiers soins	Personnel de santé assurant la couverture sanitaire des plages (médecins, infirmiers, techniciens...)	Nombre d'interventions de premiers soins:	Nombre d'échantillons pour analyses d'eau potable	Contrôle des équipements sanitaires	Contrôle des établissements alimentaires	Contrôle des marchands ambulants	Education et sensibilisation
52	274	Consultations: 8762	958	516	1123	472	Nombre séances : 3561 Nombre bénéficiaires : 27234
		Soins : 9272					
		Cas référés à l'hôpital : 578					

Tableau 5 : Bilan des actions menées par le Ministère de la Santé

D. AMENAGEMENT ET GESTION

PLANS D'UTILISATION ET GESTION DES PLAGES (PUGP)

Dans le cadre d'une amélioration continue de la gestion des plages, la Direction des Ports et du Domaine Public, renforce d'année en année la mise en place des plans d'utilisation et de gestion des plages. Jusqu'à aujourd'hui, 70 plages disposent de leur PUGP (Tableau. 6).

Entité chargée de l'étude	Nombre de plages	Plages concernées	Année	Etat d'avancement	observations
DPDPM	**6**	Bouznika, Mohammedia, Ain Diab, Sidi Rahal, Dar Bouazza et Mehdia	2010/2012	Etude Finie	Validée par l'autorité locale
DPETLE d'Essaouira	**3**	Essaouirra, Sidi Kaouk et My Bouzreqtoun	2010/2012	Etude Finie	Validée par l'autorité locale
DPETLE de Tiznit	**8**	Sidi Ifni, Mirleft et Sidi Moussa Aglou	2010/2012	Etude Finie	Validée par l'autorité locale
		5 plages : Sidi Boulfdail, Tamahrouch, Ftaissa, Sidi Lotfi et Lagzera	2015/2016	Etude Finie	
DPETLE de Berkane	**1**	Saidia	2011/2012	Etude Finie	Validée par l'autorité locale
DPETLE de Larache	**2**	Miami et Ras Rmel	2010/2012	Etude Finie	Validée par l'autorité locale

DPETLE de Tétouan	**5**	M'diq, Rifiene, Martil, Restingua et Sania Toress	2013/2014	Etude Finie	Validée par l'autorité locale
DPETLE de Nador	**1**	Ras El Maa	2013/2014	Etude Finie	Validée par l'autorité locale
	1	Souani	2017	Mission 2 en cours de validation	
DRETLE de Dakhla	**2**	Moussafir et Likheira	2014	Etude Finie	Validée par l'autorité locale(A.L)
DPETLE d'El Jadida	**4**	El Jadida, Sidi Bouzid, Houzia et Oualidia	2014	Etude Finie	Validée par l'autorité locale
DPETLE d'Al Hoceima	**8**	Quemado, Calabonita, Isli, Sfiha, Talayoussef, Sabadia, Izdi Oulmoud et Souani	2015	Etude finie	Validée par l'autorité locale
DRETLE de Laayoune	**1**	Foum El Oued	2017	Etude finie	
DRETLE Tanger	**5**	Sidi M'Ghit, R'Milat, Assilah, Breich et Achekar	2017	En cours de la validation de la mission 1	
DRETLE Agadir	**9**	Agadir, Abouda Km 25 et Aourir	2016	Mission 2 en cours	
		Anza, Taghazout Aftas, Imi Ouadar (Km26), Aghroud1 Imessouane Nord et Imessouane Sud	2016	Mission 2 en cours	
DPETLE Chefchaouen	**2**	Kaa Asras et Stehat	2017	Etude finie	Validée par l'autorité locale
DPETLE Rabat	**5**	Skhirat, Temarra, Rabat, Salé et Nations unies	2017	Mission 2 en cours de validation	
DPETLE Kénitra	**2**	Mehdia et My Bousleham	Programme projeté en 2017	AO en cours de préparation	
Total des plages	**70**				

Tableau.6 : Situation de l'élaboration des plans d'utilisation et de gestion des plages

E. SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Pour pérenniser les différentes actions mises en place sur le terrain, des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont été menées par la Fondation et ses partenaires sur les plages, en partenariat avec des associations locales et la Fédération National du Scoutisme Marocain.

La participation des scouts a été menée en deux étapes : du 19 au 31 juillet et du 1er au 13 août. 520 scouts et guides, 60 chefs et 16 orphelins scouts soutenus par l'Office Nationale de l'eau et de l'électricité, se sont déployés sur 8 plages prises en charge par 6 partenaires économiques.

Saidia Municipale (Groupe Holmarcom) Ain Diab Extension (Marsa Maroc), Asilah (ONCF), El Haouzia (Fondation BCP), Ksar Majaz (ONCF), Agadir (RAM), El Oualidia (Office Nationale de l'Eau et d'Electricité (Branche Electricité), Aglou

Les scouts ont menés des opérations de sensibilisation comme :

- l'organisation d'animations à Oualidia, Agadir et Aglou, pour la fête du trône ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation pou les estivants sur toutes les plages concernées ;

- la signature d'engagements pour le respect de la propreté de la plage par environ 12000 estivants ;
- l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et de jeux ludiques au profit des jeunes estivants ;
- l'organisation des activités de sensibilisation interactives et compétitives au niveau des colonies de vacances ;
- l'organisation d'ateliers de concours de dessins muraux sur le thème de la propreté de la plage.

F. COORDINATION ET SUIVI :

La Fondation a organisé, entre Février et Mai, des réunions de coordination et de concertation avec les comités locaux des plages et les chefs de projets. Ces réunions avaient pour objectifs d'examiner et d'orienter les plans d'action afin de répondre aux standards internationaux.

G. SYSTEME DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES PLAGES

A - RENFORCEMENT DU CONTROLE

Trois associations locales, la SPANA, l'AESVT section Mohammedia et Achoualaa Section Essaouira ont continué en 2018 à accompagner la Fondation dans sa mission de contrôle et de surveillance des plages.

La Fondation a ainsi signé une convention de partenariat avec chacune des trois associations, fixant les conditions de réalisation des missions de contrôle et d'évaluation.

Un total de 102 plages a été inspecté par le Comité National pendant la période estivale, entre les mois de juillet et août, selon des fiches techniques préétablies.

12 plages parmi les 102 ont été surveillées en plus par les associations locales, selon une fréquence d'une visite par mois, entre les mois de juin et septembre :

- SPANA, six plages contrôlées : Harhoura, Sable d'or, Témara, Sidi Abed, Skhirate et Moulay Bousselham;
- AESVT- Section Mohammedia, trois plages contrôlées : Mannesman, Mohammedia et les Sablettes ;
- Association Chouala, trois plages contrôlées : Essaouira, Sidi Kaouki et Moulay Bouzerktoun.

B. EVALUATION DES PLAGES

La procédure d'évaluation des plages s'effectue sur la base des quatre familles de critères de qualification du label Pavillon Bleu :

- Qualité des Eaux de Baignades ;
- Aménagement, Equipement et Gestion ;
- Sécurité et Couverture Sanitaire ;
- Sensibilisation et Education Environnementale.

Au terme des visites inopinées menées sur les plages inscrites au programme « Plages Propres » 2018, et effectuées par le Comité national et les associations locales, pour s'enquérir des actions mises en place par les partenaires sur les plages, une évaluation a été effectuée. Cette évaluation a permis de souligner les progrès accomplis ainsi que les insuffisances à combler.

Les fiches techniques d'évaluation dressent l'état des lieux pour chacune des 102 plages couvertes par le programme « plages propres » et soulignent les efforts entrepris, les insuffisances constatés en termes d'équipements, de gestion, d'hygiène et de sécurités, ainsi qu'en matière de mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Y figurent également les informations sur l'arrière plage, les équipements de sauvetage, des premiers soins, les centres de soins, etc...

VII. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS :

A- CONSTATS

Pour s'enquérir du déroulement de l'opération « Plages Propres » 2018 et du respect des critères de qualification du label « Pavillon Bleu » par les partenaires, les membres du comité national « Plages Propres » ont effectué des visites inopinées sur les plages entre le 15 juillet et le 15 septembre 2018.

La procédure d'évaluation des plages s'effectue sur la base des quatre familles de critères de qualification du label « Pavillon Bleu » :

- Qualité des Eaux de Baignades ;
- Aménagement, Equipement et Gestion ;
- Sécurité et Couverture Sanitaire ;
- Sensibilisation et Education Environnementale.

Les constats émis ont été étudiés et débattus lors des séances de travail. Ils se présentent comme suit :

1. Qualité des Eaux de Baignade :

- L'affichage des résultats de la qualité des eaux de baignade est effectué sur 90% des plages ;
- Problème d'actualisation des résultats des analyses affichés. Seulement 45% des résultats affichés sont actualisés.

Les responsables techniques chargées de l'affichage des bulletins des résultats de la Qualité des Eaux de Baignade, identifiés au niveau des wilayas, Provinces ou préfectures et communes, ont procédé aux téléchargements des bulletins entre le mois de juin et septembre (Figure. 8). Le nombre de téléchargements diminue entre Juin et Septembre. Cela corrobore les constats relevés sur le terrain. En effet, l'affichage actualisé tous les 15 jours des résultats est respecté surtout en début de la saison estivale et surtout sur les plages labélisées « Pavillon Bleu ».

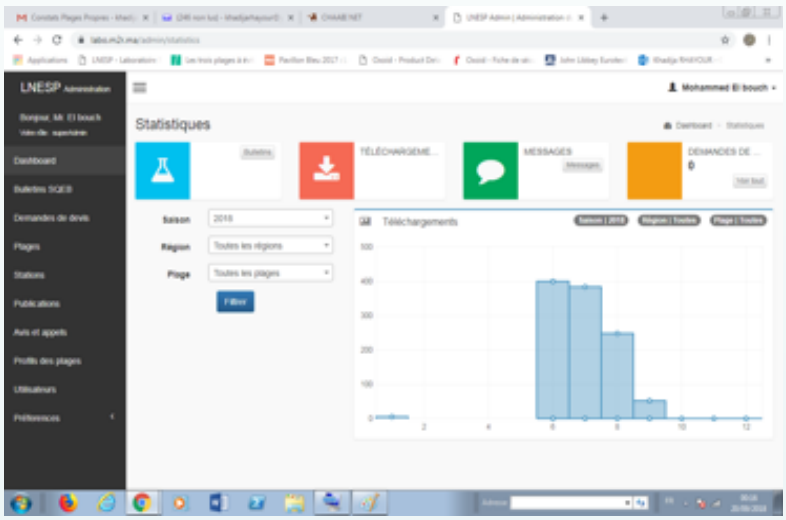

Figure. 8: Les téléchargements des bulletins des résultats de la Qualité des Eaux de baignade entre juin et septembre au niveau national

2. Aménagement et Gestion :

Les plages ont connu un grand saut qualitatif en matière d'aménagement et de gestion malgré la persistance de certains dysfonctionnements :

- Amélioration notoire de la propreté des plages, celle-ci étant souvent atténuée par l'état de l'arrière plage géré par la commune ;
- Le nettoyage du parking est le plus souvent délaissé ;
- La gestion anarchique des parkings ne répond à aucun cahier des charges (prix non affiché, gratuité non respectée...) ;
- La majorité des parkings ne disposent pas de places réservées aux personnes à besoins spécifiques ;

- La gestion des blocs sanitaires s'est nettement améliorée sur la plupart des plages ;
- L'activité de location des parasols sur les plages, qui induit par conséquent, une occupation d'une grande partie de la plage et une gêne des estivants, a connu un net recul cette saison. Les autorités locales ont engagé une action de libération des plages qui a porté ses fruits ;
- 65 plages disposent de douches et 29 ont des douches pour les personnes à besoins spécifiques;
- 83 des plages disposent de toilettes et 52 de toilettes réservées aux personnes à besoins spécifiques ;
- Certains blocs sanitaires sont restés fermés à cause de l'absence d'alimentation en eau potable et en électricité, ou un retard dans la réception des nouveaux blocs ;
- 85 des plages disposent d'un point d'accessibilité doté de caillebotis.
- Les activités des concessions sur les plages (cafés et restaurants) sont mieux organisées ;
- de plus en plus de plages utilisent des équipements amovibles qui s'intègrent à l'environnement ;
- Des corniches sont en cours d'aménagement sur des plages comme de Ras Rmel, Tarfaya, Foum El Oued et s'intègrent dans une vision globale de repositionnement du littoral. Elles donnent un nouveau souffle au tourisme balnéaire de la Région ;

3. Sécurité des Estivants et Couverture Sanitaire :

- Un grand effort a été consenti par les autorités locales pour une gestion rationnelle des activités nautiques sur les plages. Malheureusement, le balisage mis en place n'est pas respecté par les utilisateurs de jet-ski ou des planches sur certaines plages comme Tamaris et plages des nations ;
- Professionnalisation notable du travail des maitres-nageurs et renforcement du matériel de sauvetage (46 nouveaux jet ski ont été acquis et déployés sur le terrain cette saison). Cependant, un effort reste à faire en matière de dotation des plages d'un nombre suffisant de miradors et de drapeaux de l'état de la mer ;
- De plus en plus de plages disposent de centres de soins équipés. 52 postes de soins sont gérés par 274 personnels de la santé (médecins, infirmiers, techniciens...) assurant la couverture sanitaire des plages. Neuf plages disposent de postes gérés par le Croissant Rouge Marocain ou par des infirmiers retraités engagés par le sponsor.
- Le nombre total d'interventions pour noyade est de 14594 .75 estivants sont morts et deux sont disparus. Le taux de mortalité est de 0.51% sur ces incidents.

4. Sensibilisation et Education Environnementale :

- Professionnalisation des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en faisant appel par les partenaires économiques à des agences spécialisées dans la matière ;
- Forte implication des associations locales en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (plus de 100 associations impliquées dans le programme plages propres) ;
- Programmes d'animation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement riches, variés et innovants ;

Le comité national « Plages Propres » a tenu à rendre hommage aux éléments des forces de l'ordre (Police, forces auxiliaires, Gendarmerie nationale) pour leur grand travail réalisé au niveau des plages.

B- RECOMMANDATIONS

Compte tenu des constats ci-dessus, le comité « plages propres » recommande ce qui suit :

1. Qualité des Eaux de Baignade :

- Réglementer par arrêté goubernatorial l'affichage des analyses de la qualité des eaux de baignade tous les 15 jours ;

2. Aménagement et Gestion :

- Renforcer le nettoyage de l'arrière plage ;
- Interdire, sinon organiser davantage les activités de location de parasols et les activités commerciales sur les plages ;
- Prévoir au niveau des parkings des places pour les personnes à besoins spécifiques (au moins 5% de la superficie) et des accès sécurisés allant du parking à la plage pour cette catégorie d'estivants ;
- Interdire la circulation des animaux sur les plages ;

3. Sécurité des Estivants et Couverture sanitaire:

- Réglementer d'urgence l'exercice des activités nautiques et veiller au respect de l'interdiction des activités

sportives au milieu des estivants. Une réunion de concertation s'impose entre le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, la Gendarmerie Royale et la Direction Générale de la Protection Civile pour une meilleure gestion du balisage

4. Sensibilisation et Education Environnementale :

- Encourager les associations locales à s'investir davantage dans la sensibilisation et l'éducation environnementale des estivants ;
- Mener des actions de sensibilisation au niveau des différents médias se rapportant au respect de la propreté, à l'occupation des plages et du balisage.